



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-070

EN DATE DU : 21 NOVEMBRE 2023

OBJET : **TOURSIME : CONVENTION SIRTAQUI**

ANNEXES LIÉES : 1-CONVENTION SIRTAQUI / 2-BUDGET SIRTAQUI

L'an deux mille vingt trois, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 10/11/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme AUSSANAIRE Béatrice a été désignée Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Mesdames et Messieurs

CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
ROUSSILLAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

EXCUSÉS (2) Messieurs

GUETAT Philippe,
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	25	25	25	0

◆◆◆

Rappelant que l'offre touristique départementale était jusqu'en 2022 référencée dans la base de données d'informations touristiques intitulée LEI (Lieu d'Échange et d'Information).

Ainsi, cette base de donnée permettait d'alimenter le site <https://www.tourisme-creuse.com>

Le LEI était géré par le CRT Limousin (Comité Régional Tourisme Limousin), puis le CRT Nouvelle Aquitaine.

A ce jour, il est nécessaire d'harmoniser la collecte des données ; aussi, l'ADRT Creuse Tourisme a souhaité se doter d'un nouveau SIT départemental.

La solution retenue permet de rejoindre le réseau régional dénommé SIRTAQUI (Service d'Information Régional Touristique AQUitaine).

Le SIRTAQUI de la Creuse intègre le Réseau SIRTAQUI qui rassemble 10 départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Annexées à la présente délibération la convention SIRTAQUI Creuse (*annexe n°1*) et le budget SIRTAQUI (*annexe n°2*).

- L'adhésion au SIRTAQUI est de 12 054 € par an.
- L'ADRT en prend à charge 50 % soit 6 027€.
- Les 50 % restant sont repartis entre les 10 EPCI , le coût est donc de 602,70 € pour la communauté de communes Portes de la Creuse en marche.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide

- D'AUTORISER le Président à signer la convention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE

Aussanaire

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231121-2023-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023